



ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES  
DE LA CHARENTE

**Newsletter N°136**

## IFMK d'Angoulême Synthèse réunion du 2 décembre 2021

### **Expérimentation sur 4 ans**

1. Volonté du Conseil Régional de rendre cette école gratuite
  - ↳ 2 ans via la formation initiale
  - ↳ 2 ans via l'apprentissage K3 et K4
2. Aides au cas par cas pour chaque Masseur-Kinésithérapeute
3. Obligation tuteurs pour l'Apprentissage :
  - ⇒ Soit par Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux
  - ⇒ Soit par Masseurs-Kinésithérapeutes salarié(e)s
4. Si vous êtes intéressé(e) contacter [cdo16@ordremk.fr](mailto:cdo16@ordremk.fr)  
ou Isabelle PIERRE [isabelle-pierre2@croix-rouge.fr](mailto:isabelle-pierre2@croix-rouge.fr)

Confraternellement.

Emmanuel BOISSEAUD

